

## Réunion publique du Conseil de quartier Place des Fêtes Mardi 06 décembre 2011 - Ecole élémentaire Eugénie Cotton

- Réunion animée par **Halima JEMNI**, Conseillère de Paris, Conseillère spéciale auprès du Maire chargée de la petite enfance, de la famille, de l'espace public (voirie, espaces verts) et des déplacements, Déléguée du Maire pour le quartier Place des Fêtes, Conseillère régionale d'Ile-de-France.

### Les 10 ans de la Fête des Lumières - Place des Fêtes

- Intervention de **Sylvie KUSTER**, membre du groupe d'animation du Conseil de quartier Place des Fêtes.

Elle aura lieu le vendredi 16 décembre de 17h30 à 20h sur la Place des Fêtes. Cela fait 10 ans que cette fête a lieu, organisé par le Conseil de quartier et en partenariat avec les commerçants - qui illumineront la Place, notamment avec un arbre magique blanc de 3m - et de nombreuses associations du quartier : Les Mères en place, Cirul'livres, Feu vert, La Tournée, la Maison de la Place des Fêtes, Place des teufs, etc.

La Fête des Lumières est née en 2001. Le Conseil de quartier avait alors eu l'idée d'allumer 2001 bougies sur la place des fêtes - ce qui s'est révélé impossible à cause du mauvais temps. Malgré cela, la fête a eu lieu chaque année depuis 10 ans. Tout le monde est convié pour partager ce moment de convivialité. Au programme : batucada, dégustation de vin chaud, thé, pâtisseries et friandises.

Venez nombreux avec gants, écharpes et bonnets !

### Présentation du dispositif Autolib'

- Intervention de **Christelle GODINHO**, Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements, 6<sup>e</sup> section territoriale de voirie.

Le dispositif est mis en route depuis le lundi 05 décembre 2011.

Autolib' en quelques chiffres :

- Concerne Paris et 45 communes autour de la capitale ;
- 700 stations prévues à Paris, livrées en totalité à l'été 2012 ;
- 500 stations sur voirie
- 200 stations hors voirie
- Environ 30 stations prévues dans le 19<sup>e</sup> arrondissement dont 12 stations dont les travaux sont terminés (ex : rue Botzaris)

Les dates clés du dispositif Autolib' :

- Juillet 2009 : création du syndicat mixte Autolib'
- Décembre 2009 - décembre 2010 : Consultation et choix de Bolloré
- Août 2011 : premiers travaux
- Octobre-novembre 2011 : phase de test
- 5 décembre 2011 : ouverture au public

Le dispositif Autolib' est avant tout un service de proximité qui se caractérise par :

- Une prise en main en deux minutes - réservation du véhicule avec possibilité de réserver une place à l'arrivée et de s'arrêter momentanément sans surcoût ;
- Une régulation des flux de véhicules entre les stations notamment grâce à un suivi en temps réel des véhicules, un maillage étendu de stations;
- Un déplacement facile et confortable (véhicule 4 places, guidage GPS et bouton d'appel d'urgence).

La technologie utilisée est ultra moderne : véhicule 100% électrique, 250 km d'autonomie et un temps moyen de rechargement de 4h. Il existe trois types d'abonnement : Premium (solo ou famille), hebdomadaire (7j) ou découverte (24h), allant de 144 €/an à 10€/jour. A ces abonnements

s'ajoute le coût de l'utilisation, de 4€ à 8€ la demi-heure. Il est également possible de recharger un véhicule électrique privé.

L'utilisation d'une voiture Autolib' se résume en quatre étapes faciles :

1. Je m'abonne ;
2. Je loue ;
3. Je roule ;
4. Je passe à mon voisin.

Ce dispositif s'adresse à 4 millions de personnes.

Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, douze stations fonctionnent dont :

- 6 rue des Sept Arpents ;
- 6 avenue René Fonck ;
- 58 Boulevard Sérurier.

### Questions/commentaires

- *Comment fait-on pour l'assurance ?*

Tout est compris dans le service Autolib'.

- *Le nombre de kilomètres qu'on peut faire avec le véhicule est-il indiqué ?*

La borne indique tout d'abord quel est le véhicule le plus chargé. A l'intérieur du véhicule, un écran vous indique ensuite l'autonomie du véhicule. Si besoin, vous pouvez interrompre votre route pour recharger le véhicule puis repartir.

- *Comment faire si l'on se déplace dans une commune n'ayant pas adhéré au syndicat, où il n'y a pas de station ?*

Un badge vous permet de fermer le véhicule.

- *Combien de temps prend la recharge du véhicule ?*

Les batteries très innovantes de ces véhicules se caractérisent par le fait de ne pas avoir besoin d'aller au maximum de la recharge. Trente minutes de recharge sont suffisantes. Une recharge complète prend 4h.

- *Si je rends à une station et qu'il n'y a qu'un véhicule dont la charge est insuffisante, comment faire ?*

La borne vous indique la station la plus proche où vous trouverez un véhicule disponible.

- *En cas de crevaison ou accident, quel est le numéro pour obtenir de l'aide ?*

Vous pouvez utiliser le bouton d'urgence qui se trouve à l'intérieur du véhicule. Un téléconseiller va analyser le problème avec vous. S'il ne parvient pas à le résoudre, un ambassadeur autolib' viendra vous dépanner.

- *Une personne a eu un accident aujourd'hui car la voiture autolib' étant très silencieuse, elle n'a pas entendu le véhicule...*

Effectivement ces voitures sont très silencieuses, évitant ainsi une pollution sonore. A l'intérieur du véhicule, vous pouvez activer un bruiteur qui vous permet de signaler votre présence si besoin.

- *Comment cela se passe en cas d'infraction au code de la route ?*

Vous êtes tenu de respecter le code de la route comme dans n'importe quel véhicule. En cas d'infraction, vous recevez l'amende chez vous.

## Présentation de l'offre sportive dans le quartier

- Intervention de **Sergio TINTI**, Adjoint au Maire chargé des Sports et **Rabah OULD AROUSSI**, responsable de secteur des animations sportives du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Les activités sportives étant très nombreuses dans le quartier Place des Fêtes, il est intéressant d'en faire une présentation détaillée. Il s'agit d'une offre sportive transversale intéressant divers publics, aussi bien les enfants, les adultes que les seniors ou encore les jeunes. Pour ces derniers, Sergio TINTI collabore avec **Christophe-Adjji AHOUDIAN**, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse.

La réponse de la Mairie aux besoins exprimés par les habitants du quartier vise à organiser une activité sportive de proximité. La campagne de la Mairie de Paris pour la couverture des terrains de sport fait écho à cette préoccupation. Bien que situé en dehors du quartier Place des Fêtes, les TEP rue Pierre Reverdy et Barbanègre témoignent d'un changement de pratique depuis la couverture des terrains qui permet une utilisation tout au long de l'année et une pratique sportive régulière. Dans le quartier Place des Fêtes, aucun terrain n'est pour l'instant susceptible d'être couvert.

Depuis plus de trois ans, la Mairie essaie d'équilibrer les créneaux sportifs afin que ceux-ci ne soient pas utilisés exclusivement par les clubs officiels et par les compétitions. En collaboration avec des associations du quartier et d'autres structures, comme par exemple le club de prévention Feu Vert, elle œuvre à ce que des créneaux soient en accès libre pour tous, gratuitement et avec un accompagnement de professionnels. La volonté de la Mairie est d'être à l'écoute des habitants.

Il existe une filière sportive à la DJS depuis 2005 sur tous les arrondissements. Des fonctionnaires et des éducateurs diplômés proposent des activités sportives gratuites avec accompagnement. Dans le 19<sup>e</sup>, avec l'aide des élus, cela représente 35 % des effectifs de la DJS (10 personnes + vacataires). On propose des activités pour les jeunes et les moins jeunes avec par exemple l'offre senior : séances gratuites de remise en forme au gymnase de la rue des Lilas (Mardi de 18h à 20h et samedi de 10h à 12h). On a également mis en place une offre sportive pendant les vacances scolaires pour les 7-17 ans (Gymnase des Lilas, Multisports, du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h).

La discussion se concentre autour du devenir de l'équipement sportif rue du Docteur Jean Potain, projet initié sous la précédente mandature par **Joël HOUZET**, ancien adjoint au Maire chargé de la Culture. Cet équipement de grande dimension promet une capacité d'accueil importante mais il n'y a pas encore eu d'avancée. On peut espérer avec optimisme que cela se concrétisera sous la prochaine mandature. Une concertation avec les habitants, le Conseil de quartier, les professeurs et les usagers de l'équipement sera lancée afin que cet équipement réponde aux besoins exprimés.

Le point de blocage pour ce projet : l'annexe de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarrée appartient à l'Etat. Il est prévu par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) que ce bâtiment abrite un équipement sportif. La ville est la seule capable de remplir cette réserve PLU.

### Questions/commentaires

- *L'annexe de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarrée est actuellement occupée... Par ailleurs la ville et la région sont forcément impliquées dans la construction. Le propriétaire officiel ne peut pas être le seul partenaire.*

La Ville de Paris est propriétaire du Lycée Jean Quarré après une cession de la Région à la ville. L'annexe hôtelière appartient à l'Etat. S'il y a des personnes dans l'annexe rue du Docteur Potain, il s'agit d'une occupation temporaire. Cela sera vérifié.

- *Les cours gratuits expliquent pourquoi l'amicale Manin Sport Paris Est a beaucoup moins d'adhérents.*

Il ne faut pas percevoir cette offre sportive gratuite comme de la concurrence mais plutôt comme un complément. Les tarifs pratiqués par l'amicale Manin Sport, association sportive la plus ancienne du quartier, ne sont malheureusement pas accessibles à tous. C'est le rôle de la Municipalité de permettre l'ouverture de créneaux gratuits pour tous.

La filière sportive accueille des seniors qui ne se retrouvent pas dans d'autres structures classiques. Il s'agit donc bien là d'enrichir la proposition du quartier. Cela apparaît également très clairement pour les jeunes, dans le cadre de la collaboration avec Feu Vert, qui n'ont aucune activité sportive régulière mais qui se retrouve parfois dans ce dispositif.

- *Il y a-t-il des femmes inscrites dans ces créneaux ?*

Pour l'instant il n'y a que des femmes inscrites - environ 30 ! Il reste des places sur l'ensemble des créneaux de remise en forme seniors du mardi et du samedi au Gymnase des Lilas, avec plus de possibilités le samedi car il y a moins de présence ce jour-là.

- *Comment communiquez-vous ?*

Nous fonctionnons pour l'instant par le bouche-à-oreille ainsi que sur une communication directe avec les habitants dans la rue.

- *Pourriez-vous utiliser les outils de communication officiels pour remplir les créneaux existants, comme par exemple la Gazette du 19<sup>e</sup> ? Avez-vous un numéro de téléphone ?*

Nous avons des brochures. Nous allons nous améliorer sur ce point.

- *Est-ce que la structure TEP « accès libre » a été abandonnée ? Si oui, pourquoi ?*

Un TEP en accès libre doit être suffisamment loin de toute habitation afin de ne pas générer de nuisance sonore. On a actuellement tendance à abandonner ce type de structure à cause de ces nuisances. Le TEP Jules Ladoumègue est un exemple : il est situé près du périphérique et est donc maintenu en accès libre dès 16h30. Cela est pour l'instant inenvisageable dans quartier Place des fêtes.

Il faut également reconnaître ses échecs. Pendant 3 ans la Mairie a accompagné les habitants dans ces projets mais elle a échoué sur le gymnase rue des Lilas et elle est en train d'échouer sur le TEP du Boulevard de la Villette où les problèmes de dégradation et de sécurité continuent de se poser. La Mairie en a conscience et cherche des solutions.

- *On ferme les TEP et du coup les jeunes se retrouvent dans des lieux inappropriés pour jouer, faire du bruit, etc.*

L'ouverture du gymnase des Lilas n'a pas empêché les jeunes de se réunir sur la Place des Fêtes. Nous ne sommes pas certains non plus que tous les habitants utiliseront l'équipement sportif rue du Docteur Potain lorsque celui-ci sera ouvert. L'inactivité des jeunes reste un problème de fond qui ne concerne pas seulement la problématique de l'offre sportive.

- *La vétusté du gymnase des Lilas est alarmante, notamment le mur d'escalade.*

Ce mur sera retravaillé en 2012. La rénovation se fera à l'identique de la rénovation du mur d'escalade du Centre Mathis. Les travaux de ce genre d'équipements se font en général en été. Ce sera un très beau mur d'escalade.

- *Les éducateurs sportifs sont-ils formés spécifiquement pour les seniors ? Des formations sont-elles prévues ?*

Il n'y a pas encore de formation prévue dans le 19<sup>e</sup> arrondissement mais il existe la Mission de Développement des Nouvelles Pratiques Sportives à la DJS.

L'offre actuelle pour les seniors comprend la carte senior+ qui donne accès à de nombreux équipements dans l'arrondissement, mais pas encore dans le quartier Place des Fêtes. Ex : aquagym au centre Mathis.

Les éducateurs sont par ailleurs très formés et diplômés. Il n'y a pas d'improvisation dans ce domaine. La loi cadre très sérieusement les pratiques sportives.

- *Qu'en est-il de l'annexe hôtelière Jean Quarré ? Et du terrain de basket ?*

Le devenir de l'annexe hôtelière sera abordé au prochain Conseil de Quartier car beaucoup d'éléments constitutifs de ce dossier n'ont pas encore été actés. Le seul élément acté par la Mairie est le transfert de la crèche Louise Thuliez au-dessus du Monoprix. D'ici le printemps, nous en saurons plus sur l'étude de faisabilité que sera soumise ensuite aux habitants et au Conseil de Quartier.

Pour le terrain de basket, cela sera vu avec la DJS. Actuellement, il ne peut être utilisé que par le collègue Guillaume Budé qui a signé une convention avec la ville.

- *Où en est le questionnaire sur l'aménagement de la Place des Fêtes ?*

Ce sujet a été abordé lors du dernier groupe d'animation (17/11/2011). Le questionnaire est particulièrement long (12 à 13 pages) ce qui a amené le groupe d'animation à décider d'éditer deux versions - une longue et une courte - qui seront diffusées en version papier ainsi que sur Internet. Nous prévoyons la diffusion et le dépouillement de ce questionnaire sur la période de janvier à juin 2012. A l'issue de cette période, on désignera un groupe d'urbaniste.

En ce qui concerne la pyramide de la Place des fêtes, sa gestion est un échec. Constamment dégradée, elle est également le lieu de trafic de motos. Le Maire a rencontré d'urgence l'Hôtel de Ville à ce sujet. Nous allons demander qu'elle soit déplacée.

Bureau des Conseils de quartier  
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85  
5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris  
[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

